

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DE LA COTE D'OPALE
SAISON 2022/2023 - P.V N° 26
Réunion de bureau du 16 Mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur AUGÉ Yann

Consultés : Messieurs Patrick BAILLEUL - Laurent COTE - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Dominique HARY – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

La commission félicite Romain BOULANGER et sa compagne pour la naissance de leur fille.

La commission souhaite la bienvenue à Clémentine et Juliette chez Thomas VANDENBOSSCHE et sa compagne,

AUDITIONS DISCIPLINES

La commission des arbitres auditionne les arbitres ci-dessous, tous régulièrement convoqués le jeudi 9 mars 2023

Audition d'un arbitre pour absence à convocation et non réponse à demande d'explication : U17 D1A du 11/02/2023, (Arbitre central)

Après avoir entendu les explications de l'intéressé, la Commission décide de le déconvoquer deux matches avec sursis. L'arbitre s'engageant à se rendre disponible le dimanche après-midi afin d'honorer son quota de rencontre.

Evocation du cas d'un candidat arbitre, pour absence à convocation et non réponse à demande d'explication : CPE U17 du 12/11/2022 (Arbitre central)

La commission constate l'absence non excusée.

Cette personne est candidat du mois de septembre 2022. Plusieurs interlocuteurs ont tenté en vain de joindre le dernier en laissant un message sans que ce dernier ne rappelle.

Après délibérations, conformément à l'article 39 du Statut de l'arbitrage de la FFF, saison 2022/2023, la commission décide de radier le candidat à compter de la date de parution du présent P.V.

Le club sera informé de la décision via Notifoot.

Le Président ne participe pas aux délibérations, et, à la décision.

Audition d'un arbitre pour absences à convocations : CPE U15 du 29/10/2022 et SEN D3E 13/11/2022 (Arbitre central) et pour désistement tardif : mail du 03/03/2023 pour le 05/03/2023 pour une prolongation au 27/02/2023

Après avoir entendu les explications de l'arbitre, la Commission décide de déconvoquer de deux week-ends à compter de sa reprise effective, suite à son arrêt maladie.

Evocation d'un candidat arbitre pour absence à convocation : SEN D6E du 05/03/2023 (Arbitre central)

La commission constate l'absence excusée et prend connaissance de son mail du lundi 13.

La commission a pris connaissance que l'arbitre s'est déclaré blessé pour le match du matin mais a participé à la rencontre de l'après-midi de son club.

Dans un mail de ce mardi, il se désiste à nouveau pour manque d'effectif de son équipe.

Après délibérations, la commission décide de le déconvoquer pour deux week-ends à compter de ses premières disponibilités connues.

Audition d'un jeune arbitre pour absence à convocation : U19 D1B du 04/03/2023 (Arbitre central)

Après avoir reçu les explications de l'arbitre, la Commission décide de sanctionner l'arbitre de deux week-ends de déconvocation dont un avec sursis.

La déconvocation interviendra le week-end de Pâques.

Evocation d'un arbitre, pour non-présentation des cartons rouges et de la non-information aux équipes et inscription des cartons sur la FMI lors de la rencontre : Match U17 D1A du 15/10/2022 et pour absence à convocation du mardi 15 novembre 2022 à 19h00 devant la Commission des arbitres.

La commission constate l'absence non excusée de l'arbitre.

Après délibérations, à l'unanimité et conformément à l'article 39 du Statut de l'arbitrage de la FFF, saison 2022/2023, au regard des divers faits évoqués dans le PV du 15 novembre 2022, la commission décide de radier, à compter de la date de parution du présent P.V., du corps arbitral la personne concernée.

Les clubs seront informés via Notifoot.

DISCIPLINE

La commission décide de déconvoquer un week-end, un arbitre pour avoir mis un avertissement au lieu d'une exclusion directe « t'es nul à chier ».

La déconvocation interviendra le week-end de Pâques.

La commission décide de déconvoquer un week-end, un arbitre pour avoir mis un avertissement au lieu d'une exclusion directe « Tu es nul ... je m'en bat les couilles ».

La déconvocation interviendra le week-end de Pâques.

ADMINISTRATIF

La commission prend connaissance de la réponse concernant les rencontres Futsal le dimanche matin et les matches du dimanche après-midi.

POLE FORMATION ET STAGE

Le questionnaire a été envoyé à la population arbitrale ce mercredi par Laurent

Le test physique se déroulera à Desvres

La convocation a été envoyée par Laurent

Les arbitres absents aux deux séances auront la note de ZERO sur la partie « Test Physique » conformément au Règlement Intérieur de la CDA

AGENDA

19/03/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
23/03/2023	MARQUISE	Section Jeunes	18h30
26/03/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
01/04/2023	DESVRES	Test Physique	17h00-18h30
02/04/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
09/04/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
14/05/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
10/06/2023	HESDIN	Réunion Générale	15h00-17h00

Le Président
Yann AUGE

Le Secrétaire
Patrick QUENIART